

18

Commission permanente
Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

47375

33 - Insertion

Ouverture du garage solidaire à Betton - Aide à l'encadrement pour le chantier d'insertion

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 26 septembre 2022 relative aux aides à l'encadrement du personnel des chantiers d'insertion sur le territoire de Rennes Métropole ;

Expose :

A la suite du rapport voté par la Commission permanente le 26 septembre dernier sur le financement des chantiers d'insertion situés sur le territoire de Rennes Métropole, l'Association pour l'insertion sociale (AIS 35) qui vient d'ouvrir un chantier d'insertion garage solidaire à Betton en mai 2022, sollicite le Département pour le financement de l'aide à l'encadrement fixée à 29 092 € pour un poste d'encadrant technique.

Ce chantier baptisé "Mobil'Insertion" a dans un premier temps recruté 4 salariés en insertion, avant d'envisager une montée en charge dès 2023.

Il est proposé d'accorder à l'association AIS 35 l'aide à l'encadrement pour une équipe de 4 salariés en insertion (au lieu de 8 à 12 prévus dans le cadre de cette aide), afin de prendre en considération les spécificités liées à l'apprentissage de la mécanique qui nécessite un suivi de chaque salarié en insertion, et ce pendant 8 mois de mai à la fin de l'année 2022, soit 19 395 € (29.092 € x 8/12).

Décide :

- d'attribuer à l'Association pour l'insertion sociale (AIS 35) une participation de 19 395 € pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022, détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association AIS 35, relative à l'aide à l'encadrement du chantier d'insertion Mobil'Insertion, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220924

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation